

Le Comité convient qu'il faut prendre des mesures à l'égard de l'agression sexuelle et de l'exploitation des enfants. Il s'agit là d'un type de victimisation qui cause à l'enfant et à sa famille d'indicibles souffrances physiques et morales et qui contribuerait par ailleurs à hausser le niveau de criminalité parmi les adultes. Toutefois, même si la question a trait à la prévention du crime, le Comité préférerait l'examiner dans le cadre de son étude des dispositions du *Code criminel* concernant l'exploitation sexuelle des enfants, qui est prévue pour le début du printemps.

Le Comité sait que plus de la moitié des États des États-Unis ont des lois qui...

### QUESTIONS DEVIANT FAIRE L'OBJET D'UN EXAMEN ULTERIEUR

Le Comité a noté que...

Le Comité a noté que...

Le Comité a noté que...